

Zeitschrift:	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber:	Société de communication de l'habitat social
Band:	20 (1948)
Heft:	10
Artikel:	Evolution du marché du logement à Lausanne de 1925 à 1948
Autor:	Emery, Pierre
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-123123

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Evolution du marché du logement à Lausanne de 1925 à 1948

et mesures prises par les autorités communales pour faciliter la construction de logements à prix modérés

Résumé de la conférence donnée le 8 mai 1948 par M. Pierre EMERY, chef de l'Office communal du logement à Lausanne, à l'occasion de l'assemblée annuelle de l'Union suisse pour l'amélioration du logement.

Logiquement, le marché du logement devrait suivre la courbe de la population. Certains facteurs provoquent des perturbations, si bien que l'on a des périodes où il y a pléthora d'appartements et d'autres où sévit une pénurie plus ou moins grave. A certains moments, on construit davantage que cela ne serait nécessaire à cause de l'afflux de capitaux (capitaux provenant du reste assez souvent de l'étranger). D'autres fois, on manque de disponibilités dans les établissements de crédit. Enfin, le coût de la construction subit des fluctuations importantes. Lorsque les nouveaux logements reviennent à un prix sensiblement plus élevé que ceux construits précédemment, les financiers ont forcément des craintes au sujet de la rentabilité de leurs capitaux. Ils se montrent donc réticents dans l'octroi des crédits nécessaires.

Le domaine de la construction de maisons d'habitation relève normalement de l'industrie privée. Il est rare que les pouvoirs publics construisent eux-mêmes. En cas de pénurie d'appartements, les autorités facilitent les constructions nouvelles en allouant des subventions. En revanche, en cas de pléthora de logements, les autorités n'ont aucun moyen légal d'empêcher la réalisation de nouvelles constructions lorsque celles-ci sont réglementaires.

La Commune de Lausanne n'était pas outillée aussi bien que certaines villes de Suisse alémanique en ce qui concerne la statistique. Lorsqu'il s'est agi d'obtenir des subventions pour lutter contre la pénurie de logements en 1944, il a fallu prouver aux autorités fédérales que la grosse réserve d'appartements vacants qui existait à Lausanne avait disparu. Pour pouvoir renseigner exactement les organes de la Confédération et pour disposer d'un instrument de travail indispensable en période de crise, le Conseil communal de Lausanne vota en 1945 les crédits nécessaires pour l'établissement d'un fichier complet de l'habitation.

Ce fichier mentionne le nombre de pièces, la situation de l'immeuble, l'année de construction, le nom du locataire, le nombre de personnes en ménage, le prix du loyer, le genre de chauffage et toutes indications utiles (ascenseur, frigo, eau chaude, jardin, etc.).

Ce fichier permettra de suivre très exactement le marché du logement. Il permettra d'établir d'une manière précise la liste des appartements vacants. Ainsi, lorsque la situation sera redevenue normale, les statistiques publiées par les soins de la commune avertiront les bailleurs de fonds sur les dangers de construire de nouveaux immeubles dans des quartiers ayant déjà un fort pourcentage de logements vacants.

* * *

La population lausannoise était de 73 444 habitants au 1^{er} janvier 1925. Au 1^{er} janvier 1930, il y avait 78 868 habitants ; 85 218 au 1^{er} janvier 1935 ; 91 871 au 1^{er} janvier 1940 ; 98 467 au 1^{er} janvier 1945 et 103 437 au 1^{er} janvier 1948. Si l'on porte ces chiffres sur un graphique, on constate que la courbe monte sans cesse. Elle est presque régulière, quoique nous ayons eu des années de crise pendant lesquelles le chômage était intense.

Pour la même période, nous trouvons le nombre de ménages suivant :

1925	17 550 ménages	1940	29 500 ménages
1930	19 300 ménages	1945	31 815 ménages
1935	24 400 ménages	1.1.1948	34 121 ménages

Là aussi, il y a augmentation régulière. Quant au nombre total d'appartements disponibles, ils sont respectivement de 17 609 en 1925, 19 823 en 1930, 26 522 en 1935, 29 595 en 1940, 30 542 en 1945 et 31 768 au 1^{er} janvier 1948.

Entre 1925 et 1930, la situation était normale. Il y avait un petit peu plus d'appartements que de ménages. Une réserve de 1 à 2 % d'appartements vacants permet de faire les réparations usuelles et laisse aux locataires le choix indispensable. De 1931 à 1940, la situation était absolument anormale pour les propriétaires puisque le nombre d'appartements vacants représentait 10 % du total des logements. Dès lors, la situation s'est renversée. En 1943, le nombre des ménages a dépassé celui des appartements. La situation est par conséquent anormale pour les locataires.

Au 1^{er} janvier 1948, les 31 768 appartements de Lausanne comportaient 96 628 pièces habitables, alors que la population était de 103 437 habitants. Il y a donc une moyenne de 0,92 pièce par habitant. C'est une preuve de plus que la situation immobilière actuelle est extrêmement grave.

La population de Lausanne augmente chaque année de 1500 à 2000 âmes. En comptant en moyenne un appartement pour trois personnes, il faut donc mettre sur le marché 500 à 700 appartements par an pour couvrir les besoins. De plus, il faut tenir compte des immeubles désaffectés ou démolis.

La statistique des appartements construits pendant cette même période de 1925 à 1947 fait ressortir, au contraire de toutes les précédentes, des variations considérables :

Appartements terminés :

1926	340	1937	700
1927	475	1938	783
1928	773	1939	643
1929	385	1940	327
1930	675	1941	274
1931	1151	1942	162
1932	1543	1943	32
1933	1350	1944	152
1934	1980	1945	236
1935	591	1946	426
1936	356	1947	564

De 1931 à 1935, on a construit annuellement une moyenne de 1200 appartements, soit 400 de plus que ce qui était nécessaire. Cela a troublé le marché immobilier et Lausanne a vécu ainsi plusieurs années avec un pourcentage beaucoup trop important d'appartements vides. Ce fut une période critique pour les propriétaires et gérants. On offrait plusieurs mois de loyer gratuit. De plus, on baissa les prix. Cela a encore pour conséquence que les prix des anciens appartements, bloqués en août 1939 par le Contrôle des prix, sont



souvent en-dessous du prix normal. Au début de la guerre, il y avait encore une assez forte réserve d'appartements vacants. Celle-ci s'atténuait assez rapidement pour deux raisons :

1. le nombre des mariages augmentant dans de grandes proportions à cause des caisses de compensation ;
2. le nombre des constructions nouvelles diminua considérablement parce que peu de financiers voulaient construire pendant cette période troublée et parce que la main-d'œuvre et les matériaux étaient réservés aux ouvrages militaires.

Il est difficile de faire une étude comparative des prix, car il y a de très grandes différences selon le degré de confort et la situation de l'immeuble. Disons cependant qu'en 1937, un immeuble en plein centre avec grand confort revenait à 52 fr. le m² alors qu'actuellement, il faut compter 120 fr., soit plus du double. Un appartement de deux chambres, dans un tel immeuble, coûte 115 fr. par mois — chauffage et eau chaude à part — bien entendu. Un appartement dans un immeuble construit en 1947 — sans subventions — coûte 175 fr. par mois. Certaines personnes pensent que le coût des matériaux est arrivé à son maximum. D'autres sont d'un avis contraire. Quant aux salaires des ouvriers du bâtiment, ils ne vont certes pas baisser, puisqu'au contraire on vient d'enregistrer de nouvelles hausses. C'est dire que le coût des constructions va rester haut pendant un certain nombre d'années encore. Pour éviter un trop grand déséquilibre entre les loyers anciens et les loyers nouveaux, il faudra donc que les pouvoirs publics continuent leur appui en faveur des nouvelles constructions.

* * *

La commune a demandé à être mise au bénéfice des mesures destinées à lutter contre la pénurie de logements en automne 1943. Le Conseil d'Etat a fait droit à la demande des autorités lausannoises par arrêté du 29 décembre 1943. Dès cette date, les locataires ont bénéficié de la protection du préfet en cas de résiliation de leur bail. Quant à la commune, elle a mené parallèlement deux actions :

1. la restriction du droit d'établissement et de séjour ;
2. l'encouragement à la construction de logements.

* * *

La restriction du droit d'établissement ne peut intervenir que lorsque le requérant n'a pas de motifs suffisants pour s'installer dans la localité. Nous n'avons pas limité jusqu'ici le droit de s'établir en chambre. En effet, Lausanne est connue comme centre d'études et de tourisme. On ne pouvait ainsi pas tout interrompre. De telles restrictions auraient du reste entraîné la création d'un contrôle coûteux et tracassier. Par contre, dès 1944, la Municipalité a limité le droit d'occuper un appartement. Elle a de plus fixé le nombre de pièces au prorata des personnes vivant en ménage. Précisons bien que tous ceux qui étaient domiciliés à Lausanne avant décembre 1943 et qui n'ont pas, dès lors, interrompu leur séjour ne sont pas soumis à ces dispositions restrictives.

En 1944, il y eut 1148 demandes d'occuper un appartement. 891 furent acceptées, 257 furent rejetées. En 1945, 908 acceptées et 574 refusées. En 1946, 1131 acceptées et 1257 refusées. En 1947 enfin, 1199 acceptées et 1007 refusées.

* * *

Le seul remède efficace pour lutter contre la pénurie de logements est évidemment l'encouragement aux nouvelles constructions. Avec la participation de l'Etat de Vaud et de la Confédération, notre commune a promis les subventions suivantes :

1944	11 appartements avec un subside communal de Fr. 16 559.—
1945	270 appartements avec un subside communal de Fr. 785 246.—
1946	836 appartements avec un subside communal de Fr. 2 467 946.—
1947	1048 appartements avec un subside communal de Fr. 3 354 620.—

Les sommes promises par la Commune de Lausanne se montent à 6 624 371 fr., desquelles on doit déduire 191 000 fr. pour des subventions annulées et 1 637 500 fr. remboursés par les fonds centraux de compensation. La dépense nette à la charge de la ville sera donc d'environ 4 800 000 fr. pour cette période. Dans cette somme ne figurent par les appuis spéciaux aux constructions à but social.

Appui des autorités pour faciliter les logements à loyers modérés.

Le logement des habitants dans de bonnes conditions préoccupe les autorités lausannoises depuis bien longtemps. En consultant les archives du Conseil communal, on remarque que cette question a été fréquemment à l'ordre du jour. Remontons, si vous le voulez bien, à la fin du siècle passé.

En 1894, le conseil décide de faire une enquête approfondie concernant tous les logements afin de déterminer :

1. quels étaient les appartements insalubres ;
2. si les gens de condition modeste pouvaient se loger à un prix raisonnable dans des immeubles sains.

A la suite de cette enquête, le conseil décide en 1902 de faire construire directement par la commune huit immeubles de trois appartements chacun. Les bâtiments furent construits à la Borde. Ils coûtèrent 17 fr. le m². Les appartements de deux pièces étaient loués à l'époque 300 fr. par an et ceux de trois pièces 400 fr. Les bâtiments étaient destinés à des ouvriers. Actuellement, les appartements de deux pièces se louent environ 550 fr. par an et ceux de trois pièces 650 fr. par an.

Le Conseil communal avait longuement discuté pour déterminer si les constructions à loyers bas devaient être entreprises directement par la commune ou, au contraire, par des particuliers ou des sociétés. Les opinions étaient très partagées. C'est pourquoi l'on constate en 1903 la fondation de la Société coopérative « La Maison ouvrière ». Cette société acheta à la commune en 1905 une parcelle de 3300 m² environ. Le terrain était situé à la Borde, à proximité des maisons construites par la commune. Les autorités reçurent des parts sociales en contre-partie du prix du terrain. Les appartements ainsi réalisés furent mis sur le marché en 1908. Cette étape comprend neuf immeubles totalisant dix-huit appartements de deux pièces et neuf appartements de trois pièces.

En 1908, la Société de prévoyance des employés de la C. G. N. construisit 41 appartements à Ouchy à l'intention de ses membres.

En 1908 également, la Municipalité proposait au Conseil communal la création d'un casier sanitaire des maisons.



En 1914, la commune réalise une deuxième étape de maisons locatives à la Borde, en suivant celles édifiées en 1904. Ces immeubles comprennent 42 appartements, soit neuf d'une pièce et 21 de deux pièces, douze de trois pièces.

En 1920 intervient la fondation de la Société coopérative d'Habitation. La première réalisation de cette société est la construction d'un groupe d'immeubles en Prélaz. Ces constructions représentent 60 appartements dont 26 maisons familiales.

Cette affaire a été édifiée sur un terrain communal mis à disposition de la société avec droit de superficie. La durée de ce droit a été fixée à 60 ans et le prix de l'annuité à 35 centimes le m².

En 1924, construction d'un groupe de six bâtiments par la Société coopérative «La Maison ouvrière» au lieu dit «Le Pré d'Ouchy». Il y a dix-huit appartements de deux pièces et douze de trois pièces.

Les prestations de la commune sont les suivantes : terrain gratuit (5000 m²), prêt en deuxième rang sans intérêts d'un montant de 115 000 fr. De plus, il y a des subventions de chômage avec une part communale de 85 000 fr.

En 1928, la Fondation «Le Logement ouvrier» construit deux immeubles à la Borde avec 30 appartements au total.

La Société coopérative «La Maison ouvrière» construit à la Borde également trois immeubles comportant dix-huit appartements.

Enfin, la Société coopérative «La Maison familiale» construit 42 immeubles à une famille.

Pour ces trois affaires, la commune cède gratuitement le terrain, prête en second rang avec un intérêt de 2 % et un amortissement initial de 0,5 %. Elle verse enfin une certaine somme à un fonds d'entretien. Dans l'ensemble, ces trois groupes représentent 185 000 fr. pour le terrain, 500 000 fr. d'hypothèques en second rang et 80 000 fr. de travaux de voirie.

En 1931, la Municipalité s'intéresse à l'assainissement du quartier de la Mercerie. Après expropriation, elle revend du terrain à un consortium avec une perte de 80 000 fr. Elle souscrit 50 000 fr. de capital-actions, prête 150 000 fr. en deuxième rang, exécute des travaux de voirie pour 65 000 fr. et garantit l'hypothèque en premier rang se montant à 1 200 000 fr.

En 1931 également, construction de trois immeubles locatifs à la Borde par la Société coopérative «La Maison ouvrière», groupe totalisant 24 appartements.

Cette même année, construction d'un groupe de cinq bâtiments à Tivoli par la Fondation «Le Logement ouvrier». 56 appartements au total. Pour ces deux affaires, le terrain cédé gratuitement par la commune représente 15 000 fr., le prêt hypothécaire en deuxième rang à 2 % est de 150 000 fr. et le subside d'entretien dépasse 10 000 fr.

En 1932, la Société coopérative d'Habitation construit un groupe de bâtiments locatifs à la rue Couchiard. Il s'agit de sept appartements d'une pièce, 49 de deux pièces et 69 de trois pièces. Pour arriver à un loyer modéré, la commune garantit le prêt hypothécaire en second rang d'un montant de 400 000 fr. La société obtient ainsi des conditions d'intérêt sensiblement les mêmes que pour l'emprunt hypothécaire en premier rang. En contre-partie de sa garantie, la commune fixe une limite de gain des locataires.

Notons, en passant, que cette société avait construit sans appui spécial de la commune au cours des années précédentes des groupes de bâtiments locatifs à Ouchy, à Cour, aux Fleurettes et à Montolivet.

En 1933, la Fondation «Le Logement ouvrier» construit un immeuble comprenant 18 appartements de deux pièces à la Borde.

La Société coopérative «La Maison ouvrière» construit six bâtiments locatifs à la route Alois-Fauquex. Cela représente en tout 48 appartements d'une pièce et 56 appartements de deux pièces. Le terrain cédé gratuitement par la commune représente 69 000 fr., l'hypothèque en second rang au taux de 2 % l'an 115 000 fr., le subside d'entretien 8600 fr. et les travaux de voirie 27 000 fr. Deux de ces immeubles furent terminés en 1935 et les quatre autres en 1937.

En 1935, la Fondation «Le Logement ouvrier» construit six immeubles à Ouchy (12 appartements d'une pièce, 50 de deux pièces et 12 de trois pièces). Le terrain cédé gratuitement représente 62 500 fr., l'hypothèque en second rang 250 000 fr. et le subside d'entretien 19 000 fr., les travaux de voirie 12 000 francs.

En 1936, la commune participe à l'assainissement de la Cheneau-de-Bourg. A cet effet, elle souscrit 50 000 francs de capital à la Société coopérative «Le Logement salubre». Cette somme ne porte pas d'intérêts. La commune accorde un subside de démolition de 150 000 francs. Elle garantit l'emprunt en second rang se montant à 200 000 francs. Cette opération permet de mettre sur le marché 54 appartements à loyers très modérés.

En 1946, la Société coopérative «La Maison ouvrière» construit deux immeubles à la route Alois-Fauquex. Ces bâtiments comprennent 32 appartements de deux pièces et 16 de trois pièces. Vu la hausse du coût de la construction, la commune verse en plus des appuis spéciaux consentis dès 1928 les subventions ordinaires au titre de la pénurie de logements et un subside complémentaire représentant 10 % du coût de la construction. Les appartements de deux pièces valent 55 francs par mois et ceux de trois pièces 70 francs par mois. Le terrain cédé par la commune est estimé à 42 000 francs et l'hypothèque en second rang est de 275 000 francs. La société a reçu en plus 36 000 francs pour son fonds d'entretien et la commune a payé encore 17 500 francs de travaux de voirie.

Cette même année, la Fondation «Le Logement ouvrier» construisait à Ouchy quatre bâtiments totalisant 80 appartements. Les appuis spéciaux de la commune sont les mêmes que pour la Société coopérative «La Maison ouvrière».

En 1947, se fonde l'Association vaudoise du Coin de Terre. Cette société établit un projet de construction de 41 maisons familiales au Bois-Gentil. Elle reçoit les subventions ordinaires allouées par les pouvoirs publics au titre de la lutte contre la pénurie de logements.

Pour faciliter l'opération, la commune avance une somme de 220 000 francs à 2 % d'intérêts pour permettre l'achat du terrain et l'aménagement des routes avec toutes canalisations utiles.

Deux sociétés nouvelles construisent encore en 1947 des immeubles à but social :

La Société coopérative immobilière «En Montelly» édifie deux bâtiments locatifs comprenant en tout 20 appartements de deux pièces à 55 francs par mois, 15 appartements de 3 pièces à 70 francs par mois, et 10 appartement de 4 pièces à 85 francs par mois.

La Société coopérative «Le Simple Logis» construit deux immeubles comprenant 40 appartements de deux pièces à 55 francs par mois et 20 appartements de trois pièces à 70 francs par mois.

Dans les deux cas, et comme pour les autres affaires de ce genre, la commune alloue les appuis spéciaux prévus en 1928, plus la subvention complémentaire de 10 %.

* * *

Les autorités communales se sont rendu compte au cours de l'année 1947 que toute une partie de la popu-



lation à revenus modérés avait infiniment de peine à se loger. Il s'agissait la plupart du temps d'ouvriers qualifiés pour qui les logements construits à l'aide des subventions ordinaires étaient trop chers. En revanche, ces mêmes ouvriers avaient un gain qui dépassait sensiblement les normes fixées pour pouvoir occuper un appartement dans un immeuble à but social. C'est la raison pour laquelle on créa une nouvelle catégorie intitulée « logements populaires ». La commune alloue, dans ce cas-là, les subventions ordinaires au titre de la lutte contre la pénurie de logements. Elle prête, de plus, l'hypothèque en second rang, à 2 % d'intérêts et 1/2 % d'amortissement. Les constructions entreprises sous cette forme en 1947 sont les suivantes :

1. S. I. Bâtir : quatre immeubles à Malley comprenant 16 appartements de 2 pièces à 984 francs par an, 32 appartements de 3 pièces à 1164 francs par an et 16 appartements de quatre pièces à 1344 francs ;

2. S. C. Le Logement salubre : trois groupes de quatre immeubles chacun au Pavement. En tout 3 appartements d'une pièce à 720 francs par an ; 84 appartements de deux pièces à 924 francs par an et 45 appartements de trois pièces à 1140 francs ;

3. S. I. Fontra : construction de trois immeubles locatifs au Trabandan. En tout 30 appartements de deux pièces à 996 francs et 40 de trois pièces à 1200 francs ;

4. S. I. Pavement-Signal : construction de deux immeubles au Pavement. En tout 16 appartements de deux pièces et demie à 1056 francs par an et 16 de trois pièces et demie à 1200 francs par an.

5. S. C. Gai Logis : construction de deux immeubles au Pavement. En tout 32 appartements de deux pièces et demie à 1056 francs par an et 16 de trois pièces à 1200 francs par an.

Pour ces cinq affaires, les prêts en second rang accordés par la commune au taux réduit de 2 % l'an ascendent à 2 515 000 francs.

Comme vous pouvez le constater, la Commune de Lausanne a fait un gros effort pour favoriser l'édification de logements sains à prix modérés. Cette action sera certainement poursuivie au cours de ces prochaines années. Vu la pénurie actuelle, il est impossible de démolir les immeubles vétustes. En revanche, dès que l'on aura une réserve normale d'appartements vacants, la commune pourra à nouveau porter son effort de ce côté-là.

Pierre ÉMERY.

Le progrès dans l'habitation et les méthodes employées dans ce but en Suède

Les recherches et les enquêtes pour l'encouragement du progrès dans l'habitation ont pour but :

1. d'obtenir le meilleur type de logement ;
2. de réaliser les moyens techniques pour sa construction, et
3. de réduire au minimum les dépenses courantes.

Afin de déterminer en quoi consiste un bon logement, il faut :

- a) une enquête sur les coutumes d'habitation et des recherches sociologiques ;
- b) des études psychologiques et physiologiques, et
- c) l'étude de fonctions et de plans.

Tout ce travail devrait être coordonné avec la conception, la construction et le maintien de logements et des communautés dont ils font partie.

Dans le domaine politique en Suède, il y a aujourd'hui une demande urgente pour plus de logements et à meilleur marché. En vue de la grande augmentation de la construction, qui est inévitable pendant quelques années à venir, il serait désastreux qu'un standard de qualité plus élevé ne fût pas également réalisé. Des recherches, dirigées vers une amélioration directe des fonctions pratiques des habitations, sont tout aussi importantes que celles qui concernent plutôt les aspects techniques et économiques de leur construction.

D'autre part, ces nouveaux logements devraient être conçus également de telle manière que, pris dans leur ensemble, ils constituent de bonnes communautés. Dans ce choix d'une politique d'habitation, la sociologie et l'aménagement urbain ont un rôle essentiel à jouer. Une étude soigneuse de l'aspect humain, avec ses demandes et ses habitudes, devrait recevoir une place plus importante qu'auparavant dans les fonctions et les plans de logement. On ne devrait pas faire des économies au détriment de la qualité. Un logement

bien conçu a beaucoup d'importance pour économiser l'effort dans les travaux ménagers. Les questions de confort mises à part, un logement bien conçu pourrait, malgré une dépense initiale plus élevée, fournir de meilleurs résultats économiques, plutôt qu'une maison moins pratique mais meilleur marché. Un autre pas vers une diminution du prix de revient pourrait être réalisé par la standardisation des plans, des matériaux et de la construction.

Les recherches et les enquêtes dans le domaine de l'habitation n'existent en Suède que depuis une date assez récente. Tandis qu'un programme complet n'a pas encore été élaboré, il y a un intérêt croissant dans ce travail. Des institutions nationales et municipales, des entreprises et des organisations privées, aussi bien que des chercheurs individuels, s'occupent de l'enchevêtement de problèmes ayant rapport à l'habitation en général. Nous donnons, ci-dessous, quelques exemples d'études qui ont été achevées ou qui sont actuellement en cours.

Recherches dans la technique de la construction.

La responsabilité générale, pour l'étude, reste au Comité d'Etat pour les recherches dans le bâtiment. Ce comité rédige des recommandations pour l'allocation de la subvention annuelle de l'Etat de 200 000 couronnes, qui est allouée depuis 1942 pour les recherches de la construction. Quelques exemples de sujets de recherches sont : l'isolation contre l'humidité et la chaleur, les techniques de chauffage et de ventilation.

Un autre comité, le Comité de standards pour le bâtiment, affilié au Comité suédois des standards, a pour but la réalisation des économies plus importantes dans la construction par la standardisation des matériaux de construction et des montages. Jusqu'ici, des standards ont été élaborés et fixés pour les portes et les fenêtres. Un rapport, avec recommandation pour un

